



LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)



Annonce de cessation d'activité du/de la responsable d'entreprise / chef-fe de succursale

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité, art. 11)

Canton :

Entreprise (raison sociale) :

Adresse et localité :

Annonce la cessation d'activité de :

☐ le/la responsable d'entreprise

☐ le/la chef-fe de succursale

RESPONSABLE / CHEF-FE DE SUCCURSALE

Nom(s) :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Carte no. :

Échéance :

A cessé toute fonction dès le :

MOTIF(S) DE LA CESSATION D'ACTIVITÉ OU DE L'INDISPONIBILITÉ

☐ cessation d'activité de l'entreprise

☐ fusion, rachat de l'entreprise (*)

☐ rupture du contrat de travail (*)

☐ incapacité ou absence due à des motifs de force majeure (maladie, accident, etc.) (*)

☐ décès (*)

☐ autres (à préciser) – commentaires :

* lorsque le/la responsable de l'entreprise cesse son activité, l'entreprise doit immédiatement désigner un-e responsable (art. 7 al. 3 CES) et entreprendre les démarches en relation avec l'article 8 CES.

ANNEXE(S)

☐ carte de légitimation concordataire susmentionnée (dans tous les cas)

☐ permis de port d'armes no(s) , délivré(s) dans le cadre du Concordat

☐ formule d'annonce de départ d'un chien + sa carte no

☐ (*) demande d'autorisation pour le successeur pressenti, à défaut, pièces justifiant l'absence d'une demande d'autorisation d'exploiter une entreprise de sécurité

☐ carte(s) et/ou permis de port d'armes non restitué(s), motif(s) et explications :

Lieu :

Date :

Timbre de l'entreprise et signature du/de la titulaire de l'autorisation d'exploiter (art. 8) :